

MÈRES PORTEUSES

Les femmes sur l'estrade de la vente aux enchères

L'article suivant qui s'étalera sur deux numéros de PARTISAN est paru dans le n°407 de « L'Ouvrier Révolutionnaire » le 25 mai 1987, Journal du Parti Communiste Révolutionnaire des Etats-Unis. Partant de l'analyse de la question des « mères porteuses » et notamment du cas particulier de "BABY M" qui a suscité tant de remous aux USA, il débouche sur la question de l'exploitation de la femme dans nos sociétés patriarcales. Car la location de ventre dans le cadre des rapports marchands capitalistes est un aspect de l'exploitation/domination que subit la femme, où se révèle le droit de propriété « paternel » (nous verrons que même les spermatozoïdes ont la suprématie sur les ovules !); cette nouvelle marchandise servant de point d'appui à l'offensive bourgeoise pour le retour aux valeurs « traditionnelles » : la femme-esclave au foyer, la mère-élèveuse en famille. Cellule de base, noyau dur de la société (selon l'idéologie bourgeoise) sur lequel peut s'édifier le nationalisme, le chauvinisme de grande puissance et la préparation à la guerre impérialiste. Il est grand temps de rouvrir le débat sur la place voilée de la femme dans nos sociétés civilisées. L'hypocrisie de la « nouvelle morale » bourgeoise veut nous cacher le réel esclavage féminin. Les communistes ne sauraient esquiver ces questions les repoussant à après la prise du pouvoir. Combattre l'inégalité homme/femme fait partie intégrante du combat pour la Révolution Sociale. Les femmes révolutionnaires ne doivent pas craindre de soulever les questions brûlantes de l'heure et là aussi, dans le combat contre les pratiques et valeurs dominantes, construire le programme révolutionnaire. Ce long article, riche et dense, suscite maintes contradictions, provoque la réflexion et amènera sans aucun doute nos lecteurs à prendre la plume pour enrichir le débat.

A l'époque de la vente publique des esclaves, les propriétaires des plantations allaient à la vente aux enchères examiner la "marchandise" pour y voir quoi acheter. Les hommes, les femmes et les enfants défilaient devant eux pendant que celui qui adjugeait proclamait les « meilleures qualités » de chaque esclave, dans l'espoir d'en obtenir le prix le plus juteux. Les caractéristiques les plus cotées étaient la puissance physique et la « bonne disposition ». Les acheteurs cherchaient des hommes et des femmes sains et forts pour l'épuisant travail des champs. Les esclaves devaient être saines et fortes pour une autre raison : pour qu'elles puissent être de bonnes « reproductrices » et augmenter « l'existence » des esclaves. Certainement beaucoup d'esclaves ne furent pas très dociles. Quel que soit l'examen des acheteurs, il y en avait toujours quelques-uns en mauvaises dispositions pour plus tard s'enfuir ou diriger une révolte.

LE MÉCANISME

Aujourd'hui, dans des scénarios qui rappellent la vente aux enchères des esclaves, des gens aisés visitent les salles de ventes aux enchères modernes afin d'acheter les « services » d'une bonne « reproductrice ». Les salles de ventes aux enchères sont les bureaux d'avocats qui se spécialisent dans les contrats de maternité substituée. Les acheteurs sont des couples blancs de la classe moyenne, d'un revenu commun de 100.000 \$ ou plus (ndr 600.000 Frs par an). Les reproductrices sont des jeunes femmes de fertilité prouvée qui ont besoin d'argent. Les acheteurs, pour un motif ou un autre, ne peuvent pas avoir d'enfants et par conséquent, ils font ce qui pour eux est le plus naturel : ils décident de payer pour acheter ce qu'ils désirent.

Malgré toutes les phrases obligatoires telles que « il est merveilleux d'aider un autre couple à avoir des enfants », etc., toutes les parties - acheteurs, reproductrices, avocats - savent que l'essence de ce commerce est économique. Les acheteurs payent pour les services d'une « reproductrice », ce qui leur donne le droit de lui injecter à plusieurs reprises du sperme de l'acheteur jusqu'à ce qu'elle soit enceinte ; de payer ses frais médicaux, ses vêtements prénatals, et d'emporter neuf mois après, l'enfant que la reproductrice a eu en gestation et qu'elle a mis au monde. Mais d'abord, comment dans les salles des ventes « sélectionnent-ils » soigneusement la « mère porteuse » ?

Dans un récent article du New York Times (29 mars 1987), Ann Taylor Fleming dépeint un vif tableau d'une visite d'un dimanche matin au bureau de Noël Keane, avocat qui règle beaucoup de contrats de mères porteuses (parmi

ceux-ci le fameux contrat de Whitehead/Stern, le cas de Baby M.) : « pour lui, c'était un jour de routine, ses confortables bureaux de deux étages à Deaborn, Michigan, étaient remplis de femmes qui espéraient être mères porteuses (beaucoup étaient accompagnées de leurs mari et enfants) et des couples stériles qui allaient faire l'inspection des candidates pour la subrogation¹. Les acheteurs - des couples bien habillés, venant de New York, du Texas, etc. - s'assoient dans un bureau privé où l'on fait défiler les candidates afin qu'elles déclarent leur fertilité et montre leur existence vivante et gazouillante ». Les candidates sont évaluées comme les esclaves sur une estrade de ventes aux enchères ou comme des animaux domestiques pour la reproduction : on juge leur apparence, leur âge, leur santé, leurs antécédents familiaux et leur disponibilité. L'adjudicateur moderne (l'avocat) et leurs maris ou fiancés se comportent comme des commissaires-priseurs : ils vantent la qualité de leur « marchandise ». « Ne la regardez plus, ne la regardez plus », disait un homme vantant la bonne santé de son épouse depuis sa dernière grossesse, expliquant que ce qui les motivait c'était l'argent, qu'une grossesse substituée c'était comme « conduire une voiture différente pendant neuf mois ». Pendant que, l'adjudicateur-avocat allait de bureau en bureau pour annoncer la grande valeur d'une jeune de 24 ans particulièrement prometteuse. « Comment vous paraît-elle ? » demandait-il pressant les couples pour qu'ils ne retardent pas trop leur décision : quelqu'un d'autre pourrait l'emporter ! Et ce fut ainsi... Cette reproductrice, travailleuse intérimaire, célibataire gagnant 8.000 dollars par an et qui a deux jeunes enfants, « fut emportée » par un couple qui gagne 100.000 dollars par an. Ses honoraires pour l'insémination, pour les neuf mois de grossesse, pour l'accouchement et pour la « livraison » de l'enfant seront de 10.000 \$.

UN PROBLÈME JURIDIQUE

La maternité substituée est en train de se transformer aujourd'hui en quelque chose de relativement commun. Elle implique de louer le corps d'une femme à des fins de reproduction et d'acheter et de vendre les nouveau-nés. Dans la perspective de tout cela, pourquoi n'y-a-t-il pas une opposition plus nette à cette pratique ? Pourquoi y-a-t-il eu une telle confusion sur le cas du Bébé M. ?

Cette porteuse qui « a rompu les rangs » et qui a décidé de rentrer avec sa fille, Mary Beth Whitehead avait signé un contrat, elle fut inséminée, et accoucha. A ce moment-là, elle décida de refuser les dix mille dollars et de ne pas donner l'enfant aux acheteurs (William et Elisabeth Stern). Elle ne « changea pas d'avis » des mois après, mais au moment de l'accouchement, avant que les Stern aient vu la nouvelle-née. Effrayée à l'idée qu'elle lui soit enlevée de force, elle s'enfuit avec elle, son mari, ses autres enfants, mais lorsque les autorités les retrouvèrent elles lui enlevèrent effectivement sa fille et la donnèrent aux Stern jusqu'à ce que les tribunaux tranchent. Si cela avait été un cas normal d'adoption, comme dans le cas d'une femme enceinte qui décide de donner l'enfant en adoption à la naissance, on ne permettrait pas de signer les documents d'adoption un certain temps après l'accouchement. Cette stipulation juridique existe précisément parce que parfois une femme, après avoir fait ce projet, change d'avis lorsque l'enfant naît.

Mary Beth Whitehead n'a pas même eu cette opportunité. De fait, les tribunaux signèrent du sceau officiel l'approbation de l'enlèvement de sa fille. A la fin d'un long et dégradant jugement sans jurés, ils ont officiellement déchu Mary B. W. de ses droits maternels **sans son consentement** et confièrent sa fille aux Stern. Le 7 avril 87, dans un jugement de New Jersey, un certain juge Sorkow décrète que les contrats de maternité subrogée sont valides et doivent être respectés. Ainsi donc, ce marchandage de viande humaine a reçu le sceau légal de l'Etat : réduisant la femme à la condition d'une jument d'élevage et déclarant que l'affaire de « locations de ventres » concorde à la perfection avec la tradition américaine ! Et de plus, déclarant parfaitement valable l'achat-vente des enfants.

Malgré ces injustices, pour beaucoup de monde ce fut tout un travail de décider quel côté choisir et beaucoup choisirent finalement le parti des acheteurs, affirmant à peu près ceci : « Ce fut quelque chose de tragique pour tous, mais je me réjouis que les Stern gardent la fille, ça me semble une bonne chose ». Mais reprenons quelques arguments entendus et commentons-les !

« Elle a accepté le traité, n'est-ce pas ? Elle doit le respecter ! »

Oui, elle a accepté le traité. Un mauvais traité. Une erreur non seulement par rapport à elle mais aussi à cause des

¹ Subrogation : substitution dans un rapport juridique d'une personne ou d'une chose à une autre (Petit Larousse)

répercussions sur toutes les femmes. A aucune femme on ne doit faire respecter un traité qui la transforme en reproductrice pour d'autres, même si à un moment donné elle avait déclaré qu'elle était disposée à le faire. Ce n'est en rien une bonne chose, y compris si quelque mère subrogée l'accepte et signe. Si des esclaves acceptent leur esclavage de bon gré, ce n'est pas pour autant que l'on doit justifier l'esclavage.

« Mais il y avait un contrat... »

Et alors ? Un contrat n'est qu'une méthode bourgeoise pour formaliser une relation sociale. Si cette relation est injuste, le contrat aussi. Cela a permis de voir comment le jugement de ce cas a évité le dilemme du fait que Whitehead n'a pas eu le temps de changer d'avis ce qui existe dans toutes les étapes de l'adoption.

Le juge a décidé tout simplement que, vu que la pratique de la maternité substituée n'existait pas lorsque furent statuées les lois d' « adoption » et celles des « droits paternels », celles-ci étaient démodées et ne s'appliquaient pas.

Néanmoins, la loi du « contrat » (qui précède aussi les accords de subrogation) fut considérée comme parfaitement applicable ! Y compris du point de vue juridique, ce cas a été une abomination !

« Mais et les Stern ? N'ont-ils pas le droit d'avoir un enfant ? William Stern ne donna-t-il pas son sperme pour concevoir cette fille ? Les Stern ne furent-ils pas affectés émotionnellement par l'espoir d'un enfant ? Etait-il juste alors qu'on se rétracte ? »

Non, à un certain niveau, ce n'est pas « juste » et des deux côtés il y a eu sûrement souffrance et douleur. Mais franchement cela est secondaire. L'essentiel c'est que les tribunaux sont en train d'apposer le sceau légal au commerce des mères porteuses et nous demandent de l'accepter. Ce n'est pas un feuilleton télévisé où il y a en jeu beaucoup plus que le bonheur personnel des protagonistes : il s'agit des normes qui affectent le futur de toutes les femmes (et des enfants) de la société.

AVOIR DES ENFANTS, UNE OBLIGATION MORALE ?

En plus, aujourd'hui, cela alimente une idéologie réellement malsaine à propos de la reproduction. Avec la renaissance néo-fasciste et le mode des valeurs plus traditionnelles de la maison et du foyer, on est en train d'inculquer à la femme et à l'homme que s'ils n'ont pas d'enfants, ils sont des êtres monstrueux. Evidemment il ne serait pas souhaitable que personne n'ait d'enfants et que l'espèce humaine s'éteigne. Mais cela revient-il à dire que tous les individus doivent reproduire pour être membres à part entière de la société humaine ?

Les réactionnaires propagent que l'instinct de la reproduction est « donné par Dieu », que cette impulsion biologique est innée ! Foutaises ! Le juge du cas mentionné a apporté son grain de sable à cette saleté réactionnaire en déclarant : « le désir de propager l'espèce... réside dans le cœur de chaque homme et de chaque femme, quelle que soit sa condition économique ». Non, il n'existe pas d'impulsion ni « divine », ni « biologique » à avoir des enfants².

Ce qui existe, en réalité, ce sont des valeurs et des coutumes sociales qui résultent des relations sociales et qui ont tendance à changer avec le temps.

Et les points de vue sur le fait d'avoir ou non des enfants, quand et combien, etc. sont divers et contradictoires : ce sont des questions déterminées par le cadre de la société et les réponses aux questions précédentes varient

² La plupart des formes de vie de cette planète se reproduisent, mais aucune n'a une impulsion à se reproduire. Lorsqu'une bactérie se divise en deux, lorsque l'arbre fleurit, lorsque le poisson dépose ses œufs ou que les chiens s'accouplent, toutes ces formes de vie répondent, selon leur programme génétique, à des « indices » extérieurs qui provoquent des changements physiologiques et de conduite - par exemple, l'arbre peut fleurir en réponse au changement de la lumière du jour ou le chien peut répondre à l'odeur de la chienne en chaleur.

Ces réponses peuvent très bien donner lieu à la production de nouveaux individus mais elles ne commencèrent pas dans ce but exprès de façon parfaitement déterministe. On peut supposer que la seule espèce qui s'accouple dans l'intention consciente (parfois) de créer de nouveaux individus, est l'espèce humaine. Evidemment, il y a une base physiologique à la réponse sexuelle de l'être humain.

Mais il y a une base sociale beaucoup plus forte, dominante et décisive qui détermine l'attraction sexuelle et « l'intention » des relations sexuelles humaines : mais le fait d'être attiré, ce qui sera fait alors et où cette relation mènera-t-elle ne sont pas des « impulsions » biologiques à la reproduction, mais une réponse conditionnée socialement.

selon les différentes couches et les différents contextes sociaux.

Nous avons avalé ces « réponses » depuis si longtemps que parfois on oublie qu'elles ne sont pas une loi de la nature ! Ainsi en est-il avec la façon de traiter la femme, comme une propriété - dont il faut superviser et contrôler attentivement la reproduction - dans toute société patriarcale basée sur une hiérarchie de classes. Il n'est pas surprenant alors que la plupart des hommes espèrent avoir des héritiers pour maintenir la continuité de leur lignage -et de leur propriété- pendant que la plupart des femmes pensent que pour se réaliser elles doivent être de bonnes épouses et de bonnes mères. Cela a été forgé par des siècles de conditionnement !

Mais tous ceux qui désirent voir la femme libérée pour participer pleinement à tous les domaines de la société doivent lutter énergiquement contre ce point de vue. Il faut dire clairement qu'il n'est pas nécessaire d'être mère pour être femme ou pour être un membre acceptable de l'espèce humaine. Ceci est important car la propagande qui assure le contraire est en train d'atteindre l'apogée, comme partie intégrante de la nouvelle offensive du Renouveau de l'Amérique contre la femme ! Aux Etats-Unis, avoir des enfants s'est transformé en une véritable obsession nationale !

On fait apparaître les hommes et les femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfants ou qui se résignent à ne pas en avoir comme des êtres incapables ou comme des individus bizarres. On leur dit que leur vie sera aride s'ils n'ont pas d'enfants et qu'ils doivent se concentrer totalement sur ça. Cet aspect de l'offensive est dirigé spécialement contre les femmes des années 60 qui, en de nombreux cas, n'eurent pas d'enfants lorsqu'elles étaient jeunes, car elles cherchaient quelque chose de plus dans la vie que le rôle traditionnel de « mère » avec toutes ses restrictions. Maintenant, on veut leur faire payer leur défi. Après des années de lutte pour avoir le droit de participer activement à d'autres sphères de la société en dehors de la « maison », on veut les faire se sentir comme des nullités et éprouver de la honte et on insiste pour qu'elles retournent au bercail, à la famille et à la vie de foyer, comme il se doit.

Et voyant cela, les jeunes d'aujourd'hui doivent donc oublier toute aspiration d'indépendance et se considérer heureuses si elles se marient le plus tôt possible (avec des noces traditionnelles) et avoir toutes des enfants.

REMETTRE EN CAUSE LA LIBÉRATION DE LA FEMME

L'objet de cette offensive n'est pas seulement de remplir le berceau vide : c'est un effort fébrile pour assurer les écoutes du front intérieur et pour réduire les possibilités que la femme puisse contribuer pleinement à la préparation de la révolution, au moment même où le système est en train de conduire le troupeau à l'anéantissement nucléaire. De plus, l'objectif de ces mesures pour mettre la femme « à sa place » est de donner aux hommes le message qu'ils ont quelque chose à défendre dans ce système - spécialement leurs privilèges par rapport à la femme - et ainsi stimuler davantage leur soutien au système.

C'est ainsi qu'existent d'évidentes connexions entre la croisade contre l'avortement, la ratification du commerce de « loueur de ventres » et la campagne pour rendre les femmes honteuses de ne pas avoir d'enfants. Dans ce dernier cas, l'attaque est menée sur deux fronts :

Premièrement, ils avancent que la femme n'est pas une femme complète si elle n'a pas d'enfants. Aux jeunes, on suggère d'avoir des enfants aussitôt que possible et aux femmes qui n'en ont pas désirés pour avoir leur indépendance et participer à une gamme d'activités plus grande, on leur rappelle que « leur horloge biologique est en train de montrer l'heure » - une devise de la presse (qui fait allusion à la diminution de la fertilité de la femme à l'approche de la ménopause) qui a pris des proportions catastrophiques !

Deuxièmement, lorsqu'il existe des problèmes de fertilité, on considère que l'essentiel est de maintenir une cohésion et une continuité familiale directe : au lieu de rester sans enfant ou d'en adopter un, l'homme doit insister sur la continuité de « ses gènes » et la femme doit se préoccuper si elle pourra « établir des liens maternels » avec un enfant.

Ainsi donc, beaucoup de femmes et d'hommes des couches aisées et d'âge moyen sont en train de se lancer dans des campagnes des plus ridicules, aut centrées et narcissiques telles que « courir après le temps » et se reproduire : investissant des petites fortunes et des grandes quantités de temps de spécialiste en spécialiste, de drogues de fertilité... Faisant des plans « de grossesse » d'une précision d'horlogerie, faisant les opérations pour retirer les ovules afin de les fertiliser in vitro, etc.

Bien que beaucoup de ces techniques (comme la fertilisation in vitro, et la production d'embryon en éprouvette) n'ont rien de mal intrinsèquement, ce qui est malade par contre est cette obsession fanatique pour la reproduction, et pour l'auto-reproduction laissant de côté tout le reste.

POURQUOI LA RECHERCHE FORCENÉE DU LIEN BIOLOGIQUE ?

Non, l'obsession malade se concentre dans le maintien d'un certain degré de connexion biologique avec l'enfant : il doit être en gestation dans le ventre de la femme, ou au moins, être conçu avec le sperme de l'homme.

Pourquoi ? Pourquoi l'enfant devrait-il être « la chair de sa chair » pour être son enfant ? Si l'intérêt d'avoir un enfant est en relation avec la volonté d'être partie prenante de sa découverte, de son étonnement et de son espoir, qu'importe avec quelles cellules (ou de qui) il a été formé !

Mais le fait est que dans leur for intérieur, malgré tout ce qui prouve le contraire, beaucoup toutefois s'obstinent sur la notion rétrograde et antiscientifique que les gènes déterminent plus que les caractéristiques et les potentialités physiques de base. Ils croient, de façon erronée, que l'intelligence, le caractère, la moralité, la capacité de « triomphes » et le « comportement » sont en relation avec la composition génétique. Ils croient que la présence de quelques-uns de leurs gènes chez un enfant fera qu'il leur ressemblera plus et ainsi qu'il sera « meilleur ».

Bien que ceci ne puisse s'expliquer en détail, cette obsession de « mes gènes à moi » découle d'un point de vue raciste, fasciste et eugéniste³.

L'HOMME ET LA FEMME NE SONT PAS À ÉGALITÉ

Il est absurde de mettre le rôle social de l'homme et de la femme sur le même plan lorsqu'ils passent un contrat de maternité subrogée. Un homme éjacule plusieurs millions de spermatozoïdes : un va au but ; le corps entier de la femme est lié pendant neuf mois à un processus biologique complexe qui implique des changements énormes, des efforts physiologiques et qui culminent dans l'intensité de l'accouchement. Mais la différence est encore plus grande que cette différence de rôles physiologiques.

Dans une société où on apprend à la femme depuis son enfance que ses relations avec les hommes et les enfants constitueront la chose la plus importante de leur vie et qu'elle ne sera jamais une femme à part entière avant qu'elle ne produise un enfant (qu'elle aimera automatiquement) et qu'elle ne démontre ainsi qu'elle est une bonne mère - il n'est pas surprenant alors que le degré et l'intensité de l'engagement « mental » de la femme dans la reproduction soit beaucoup plus intense que chez l'homme.

Cet engagement est une réaction sociale qui n'a rien à voir avec les changements hormonaux qui dicteraient un « instinct maternel » et qu'on ne peut réprimer comme l'affirment certains bio-déterministes. C'est simplement que les normes et les projets sociaux exercent une influence matérielle réelle sur les réactions et la conception du monde des individus.

La différence est extrême : à la différence de l'homme, on a appris à la majeure partie des femmes à se définir, littéralement, par rapport à son époux et à ses enfants. Ce n'est qu'en rapport à eux que doivent se définir ses intentions dans la vie et sa valeur dans la société. Il faut dire qu'il s'agit d'une notion fautive car la femme peut contribuer à beaucoup plus dans la société. Elle le fait, et certainement le ferait beaucoup plus si elle était libérée des relations suffocantes actuelles. Mais cela ne change en rien au fait que la plupart des femmes d'aujourd'hui n'ont pas appris à se former une idée sur leur propre valeur.

Par conséquent, il est absurde d'agir dans la société actuelle comme si les deux parties du contrat de maternité subrogée se faisaient sur un pied d'égalité : la discordance entre elles va bien au-delà des grandes différences économiques. Par exemple, même si les deux Stern ont été réellement très émus en pensant à « leur grossesse »

³ Les défenseurs de l'eugénisme s'attachent à la notion nullement scientifique mais brutalement réactionnaire qu'il est possible de produire des êtres humains « supérieurs » en alimentant la reproduction d'individus avec certains « traits socialement désirables » et décourageant la reproduction de tous les autres. Dans la pratique, en général, ce sont les caractéristiques physiques de la « race » dominante qu'on cherche à reproduire. Malgré le fait que les caractéristiques et les habitudes sociales ne sont pas des traits hérités (mais le produit de l'éducation et du conditionnement social), les eugénistes pensent, d'une manière équivoque, qu'une reproduction sélective peut produire de grandes quantités de personnes de calibre physique et intellectuel « supérieur ».

Il faut dire que les nazis et leur semblables, passés et présents, ont toujours aimé les théories eugénistes.

et à « leur » enfant, en réalité c'est Whitehead qui a vécu la grossesse et elle l'a fait dans un contexte social qui exerce des pressions immenses sur elle pour qu'elle se considère comme « La Mère ». La seule attente sociale pour les Stern était de « recevoir la juste valeur pour ce qui avait été payé, un contrat étant un contrat ! ».

Au-delà de cette question, ceux qui "préfèrent" les STERN à Mary B. WHITEHEAD devraient réfléchir à leurs propres préjugés. Il est clair que cette famille peut donner plus à la petite, au niveau matériel, et il est très possible qu'ils parviendront à être de bons et dévoués parents.

Mais, avant de faire preuve de sentimentalisme et de compatir, n'oublions pas que pour cette catégorie de gens, le fait de monnayer l'utilisation d'une femme comme jument d'élevage afin d'acheter un enfant ne les a pas moralement dérangés. Et ils appartiennent aussi à ceux qui insistent pour qu'on leur remette leur propriété (l'enfant) bien que la femme qui lui a donné le jour ne puisse se résigner à s'en séparer, avant même qu'ils l'aient eu dans les bras. Qu'est-ce qui les a poussés, particulièrement à ce moment-là, à chercher une solution juridique qui ne pouvait que provoquer une douleur profonde à tous, y compris à l'enfant ? Pourquoi ne sont-ils pas restés chez eux à pleurer et à conclure que cela avait été une grave erreur pour enfin décider de faire une autre tentative comme celle de l'adoption par exemple ? Ah, diront certains, mais il faut considérer que c'était du sperme de William STERN ! Que faut-il penser de ceux qui attribuent un poids particulier au droit de propriété de leurs "gènes" (ou du moins de ceux de **l'homme**) et à la continuité de "leur" lignée ? Point de vue qui affirme qu'un enfant est le sien bien qu'ils ne le connaissent pas et alors que la mère ne peut pas émotionnellement s'en dessaisir. Que faut-il penser de gens qui sont si inquiets de transmettre leurs gènes et qui préfèrent louer un ventre plutôt que d'adopter un enfant ?

LE CHOIX DE L'ADOPTION

Ce qui est le plus important c'est que par principe on empêche l'adoption pour des raisons de races, d'âge, de niveau économique, de style de vie, d'état civil, etc. à beaucoup d'individus très affectueux et capables de bien élever un enfant. Les lois de l'adoption varient un peu d'état à état mais l'administration publique américaine fait tout son possible pour bloquer les adoptions interraciales ou les adoptions par des individus seuls ; peu importe qu'ils puissent démontrer qu'ils sont capables d'avoir un foyer décent. Une telle discrimination flagrante est parfaitement légale au niveau étatique et le gouvernement fédéral ne montre aucun intérêt pour modifier la situation. Sans compter que dans un pays comme les Etats-Unis l'adoption peut être un véritable cauchemar pour les parents comme pour les enfants. L'administration exige tant de démarches que souvent cela dure des mois voire des années. Beaucoup d'enfants, petits ou grands, séjournent dans des instituts ou passent d'une maison d'éducation à l'autre. Plus longtemps ils restent en maison d'éducation, moins ils ont de possibilités d'être adoptés. Beaucoup passent toute leur enfance dans cette situation sans savoir que quelqu'un peut les aimer et s'occuper d'eux. Un nombre ahurissant d'entre eux vivront un interminable cauchemar de négligence et de mauvais traitements⁴.

Malgré ces obstacles scandaleux et criminels, le fait est qu'il est beaucoup plus facile d'adopter pour un couple comme les STERN : ils sont mariés, blancs, relativement jeunes, de classe moyenne, etc. et ont à tous les deux un revenu plus que commode. Evidemment, il serait des candidats "idéaux" de l'adoption pour l'administration ! Comme le seraient la plupart des couples qui louent des mères-porteuses ! Et ils appartiennent aussi à ces gens qui, vu leurs ressources et leurs conditions sociales, ont une très forte probabilité de surmonter les obstacles de l'administration s'ils sont disposés à lutter. Ceci est un aspect que la grande presse a ignoré. Pourquoi ces gens-là n'adoptent-ils pas ? De temps en temps, on voit quelques brefs commentaires sur "*le manque de bébés blancs et en bonne santé pour l'adoption*" ; comme si c'était une raison suffisante pour expliquer pourquoi ils décident de louer des ventres... Ces personnes sont supposées aimer tant les enfants... en réalité, ils aiment seulement "*les bébés blancs et en bonne santé*" !! Et que le reste pourrisse ! Quelle raison peut-on avoir pour désirer un enfant **blanc** ? Aucune, si ce n'est le racisme le plus grotesque.

De fait, il y a beaucoup d'enfants non blancs qui espèrent l'adoption; selon le Comité National d'Adoption de

⁴ A propos d'adoption, et quoique, sans doute, beaucoup de parents qui désirent adopter aient de bonnes intentions, on ne doit pas ignorer les crimes qui souvent s'exercent pour obtenir un enfant. Ainsi beaucoup de ces enfants sont achetés, voire littéralement **volés** (dans les pays pauvres notamment) à leurs mères pauvres et impuissantes par des bandes liées à des avocats spécialisés des métropoles impérialistes. Comme dans une opération de narcotraffic les avocats règlent la livraison de la "marchandise" et s'occupent des documents pour que l'adoption soit légale. Pour en arriver à un bon règlement, on peut aller jusqu'à 50.000 dollars par enfant (soit au cours actuel 300.000 frs).

Washington, 36.000 enfants juridiquement libres attendent d'être adoptés. 40% d'entre eux sont noirs, 5% sont latinos, les autres sont blancs. Il est difficile d'obtenir une statistique des âges, mais entre les bébés et les enfants, il y a une proportion plus grande de non blancs que de blancs. Quel genre de gens peut rejeter de tels enfants seulement à cause de leur race ou nationalité ? Et quels parents seraient-ils ? De même que cette obsession de "mes gènes", ou "le sang de mon sang"; préférer un enfant blanc qui vient d'un ventre loué à un enfant non blanc qui déjà existe et a besoin d'un foyer, est une autre preuve des principes racistes et eugénistes voilés qui sont à la base de la subrogation⁵. Et, en exagérant, s'il résulte que certains couples qui ont eu recours à la subrogation étaient disposés à adopter des enfants non blancs mais que l'administration les en a dissuadés, cela ne justifie en rien d'employer une femme comme reproductrice... ! Qu'ils utilisent leur argent et leur situation sociale pour protester contre les mauvais règlements d'adoption au lieu d'aller au tribunal réclamer leur droit d'exploiter une femme comme jument d'élevage ! Il faut faire ressortir ces aspects du chauvinisme national dans la subrogation et dans ce qu'on a appelé le "Négoce des Enfants" **qui mérite** beaucoup plus de discussion et d'investigation.

LA POSITION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Mais, si on s'oppose au principe des mères-porteuses, ne dit-on pas la même chose que la hiérarchie de l'Eglise Catholique qui vient de promulguer un édit contre la subrogation et tous les autres moyens de reproduction à l'exception des relations sexuelles d'un couple marié ?

Les récentes déclarations de l'Eglise Catholique prolongent sa longue prise de positions réactionnaires en ce qui concerne la femme et la reproduction. Comme le montre, par exemple, son interdiction du contrôle des naissances et de l'avortement. Son opposition à la subrogation découle de raisons complètement différentes et très réactionnaires. L'Eglise Catholique considère que **toute** tentative du commun des mortels afin d'explorer de nouvelles directions pour la reproduction est un défi à la volonté de Dieu. De fait, elle regroupe dans la même catégorie toutes les techniques et méthodes différentes de reproduction ; mères-porteuses, insémination artificielle, fécondation in-vitro (y compris lorsque l'ovule et le spermatozoïde proviennent d'un couple marié) et toute autre manipulation du processus de fécondation. Ce qui les inquiète ce n'est pas qu'on réduise la femme à n'être qu'une jument d'élevage, mais que les gens ne se soumettent pas passivement à la volonté de Dieu. Quelle contradiction ! D'une part, on ne doit pas utiliser de méthodes contraceptives ou l'avortement afin de contrôler sa propre fertilité car avoir des enfants et se soumettre à la volonté de Dieu est un devoir sacré. D'autre part, si un couple marié ne peut concevoir il offense aussi la volonté de Dieu s'il utilise ses ovules et spermatozoïdes pour créer un embryon en laboratoire, réimplanté ultérieurement.

Cette avancée scientifique (la fécondation in-vitro) sonne l'espoir qu'un jour la société s'orientera, pour la production de nouvelles générations, vers des solutions autres que celle d'avoir recours au corps de la femme comme incubatrice -quoique, bien entendu, de semblables changements soulèveraient de nombreux problèmes à résoudre et on ne peut l'imaginer (de manière positive) que si cela se passe dans un contexte de relations sociales tout à fait différentes.

Bien qu'il soit compréhensible que les avancées actuelles de la technologie de la reproduction, comme la fécondation in-vitro, suscitent des inquiétudes sur leur utilisation dans les expériences d'implantation des gènes ou autre manipulation génétique ou dans la reproduction sélective de l'être humain (comme cela se fait de façon courante avec le bétail) cela est, en réalité, une question séparée.

De fait, c'est une raison de plus pour laquelle nous ne devons pas tolérer qu'une classe dominante exploiteuse et oppressive maintienne sa domination sur une sphère quelconque de la société, y compris celle de la recherche scientifique. On en trouve un bon exemple dans le domaine de l'ingénierie génétique qui se spécialise dans la manipulation génétique des cellules végétales, animales ou virales au moyen de **combinaisons** de gènes. Bien que de telles techniques peuvent offrir des récoltes plus productives ou de nouveaux traitements pour certaines maladies, il existe aussi la possibilité de produire des **monstres** et de **nouvelles** maladies virales.

Quoiqu'il en soit, l'Eglise Catholique dans ses arguments ne dit pas qu'il n'est pas inévitable que les gouvernements puissent pervertir toutes nouvelles avancées scientifiques en les moulant à leurs intérêts démentiels. Oui, il ne plaît tout simplement pas aux autorités religieuses que chaque fois que l'être humain

⁵ Subrogation : substitution dans un rapport **juridique** d'une personne ou d'une chose à une autre (Petit Larousse).

comprend mieux les lois de la nature et transforme le monde matériel (les prémisses mêmes de son existence) la croyance en un monde spirituel et en un dieu immatériel dont la volonté devrait gouverner toutes les actions humaines reçoit une sérieuse claque. Et ils se sentent menacés par tout ce qui secoue la cohésion de la famille patriarcale qui est un des fondements du type de société qu'ils défendent et un moyen très important au travers duquel ils exercent leur influence. Ainsi l'idée même que la femme puisse arriver à être plus indépendante grâce au contrôle de sa fertilité est un de leurs pires cauchemars.

La femme doit se soumettre passivement à son mari et à la volonté de Dieu. Et les couples mariés doivent accomplir leur devoir et avoir des enfants. Mais s'ils ne **peuvent pas** avoir d'enfants, cela est aussi la volonté de Dieu, ils devraient l'accepter comme une preuve de leur foi et ne rien faire contre. Utiliser de nouvelles technologies de reproduction serait se mêler du domaine divin et serait un défi ! La plus grande ironie, sans doute, de tout cela est que l'Eglise Catholique, qui, pendant des siècles, s'efforça tant de dépeindre la sexualité naturelle comme quelque chose de sordide et de honteux (quoique nécessaire aux couples mariés) se sente obligée **maintenant** d'écrire des pages et des pages d'idioties pour glorifier la relation sexuelle, donnant des explications interminables sur le **seul** moyen acceptable de se reproduire : le coït direct ! Pour les couples mariés, cela va sans dire.

QU'EN PENSENT LES FÉMINISTES ?

Revenons à la question particulière des mères-porteuses par rapport à la nécessité de travailler à l'émancipation de la femme de ce qui est soit-disant son rôle central : celui d'être mère.

...Judy Levine dans Village Voice du 13.04.87 se demandait si c'était correct d'insister sur le fait que le bébé appartient **automatiquement** à la mère et ajoutait : "*une grossesse de 9 mois n'est pas comparable à un don de sperme*". Mais faut-il dire, nécessairement, qu'au moment de l'accouchement, la mère a plus de droit vis-à-vis de l'enfant que le père ? Est-il possible de libéraliser la définition de la **famille** - et des obligations de l'homme - sans abolir le **droit maternel** ?

Ce sont des interrogations qui aident à comprendre la confusion des cercles féministes sur la maternité subrogée. Bien que de nombreuses féministes aient sinon dénoncé les insultes à l'égard de Mary Beth WHITEHEAD et qu'au moins quelques-unes aient dénoncé l'élément d'exploitation inhérent aux contrats de subrogation, très peu, moins qu'on pourrait le penser, ont dénoncé la pratique en général.

Quelques-unes qui ont pris parti pour WHITEHEAD le firent, plus que n'importe qui, d'un point de vue biodéterministe : l'idée comme quoi la mère naturelle a des **instincts maternels** inhérents et qu'elle éprouve une **attache** définitive avec le nouveau-né. D'autres féministes se sont opposées justement à ces mythes biodéterministes, mais sont rétives à prendre une position claire contre la maternité subrogée car elles craignent que cela ouvre la porte à une avalanche de propagande sur le rôle **traditionnel** de la femme, celui d'être mère. Une inquiétude qui est à mettre en relation avec l'idée que l'on doit défendre jusqu'à la limite absolue le droit de la femme à faire de son corps ce que bon lui semble, non seulement dans le domaine du contrôle des naissances, etc. mais y compris dans le domaine de la prostitution ou de la procréation subrogée. D'autres se demandent, comme Judy Levine, si la sentence dans le cas de Baby M. ne serait pas bonne pour **aider** à rompre l'inégalité traditionnelle entre l'homme et la femme par rapport à la famille... Mais l'aspect principal du cas de Baby M. n'est-il pas de tenter de renforcer et de focaliser sur le rôle sexuel **traditionnel** de la femme - voire d'apposer un sceau officiel d'approbation au processus qui réduit ouvertement le rôle et la **valeur** de la femme à n'être qu'une **reproductrice** ? Comment pouvons-nous parler de "libéraliser la définition de la famille" **dans ces conditions** ? Le problème avec la subrogation, au moins dans le contexte social actuel, n'est pas que ce soit un défi à un présumé dieu ou à une présumée nature humaine, mais que celui-ci réduit la femme et l'enfant à une marchandise qu'on achète ou qu'on vend. Sans compter que cela renforce la base traditionnelle de la relation de domination de l'homme sur la femme.

Certains affirment que le terme de **mère subrogée** devrait s'appliquer aussi à Elisabeth STERN, vu que WHITEHEAD fut la mère biologique. Mais, cela ne montre pas, non plus, l'essentiel de ce cas. La "mère" et le "père" d'un enfant ne sont pas nécessairement les parents biologiques !

Ces termes décrivent mieux le rôle social de ceux qui élèvent ou souhaitent élever l'enfant. Ainsi, bien souvent les

parents adoptifs parviennent à être réellement la mère et le père, bien qu'ils n'aient aucun lien biologique avec l'enfant. L'idéal serait que les enfants "n'appartiennent automatiquement" à personne - ils ne devraient pas être **une propriété**.

QUELLES LIBERTÉS POUR LA FEMME ?

Et en ce qui concerne l'argumentation comme quoi ce qu'une femme fait de son corps relève de sa propre affaire, il faut répéter que *"l'essentiel n'est pas que la femme doit traiter son corps comme une propriété privée (puisque, quoiqu'on en pense, il l'est, et n'est la propriété de personne d'autre, encore qu'il soit toujours une propriété), mais que nous devons nous efforcer de rompre avec ce cadre de références qui fait que l'on voit les gens comme une propriété"* (l'Ouvrier Révolutionnaire n°344)⁶.

Au lieu de défendre le droit d'une femme à se vendre comme prostituée ou reproductrice, il vaudrait mieux éclaircir les dégradations qui résultent de telles pratiques, rechercher les causes de telles dégradations qui sont enracinées dans les relations sociales oppressives de cette Société. La solution, évidemment n'est pas de punir ou de jeter en prison les prostituées ou les loueuses-de-ventres ! Mais il est clair que traiter la femme comme une marchandise est non seulement dégradant pour elle (et en ce sens pour toute l'Humanité), mais surtout que cela fait partie de l'ensemble de relations sociales oppressives entre les sexes, relations cruciales pour le fonctionnement et le maintien de l'actuelle division du travail qui domine dans l'ensemble de la Société.

L'argumentation de Judy Lévine comme quoi le jugement tendrait ainsi à abolir "le droit maternel" automatique et à plus encourager le "droit paternel" pour libérer la femme des limites de ses soi-disant obligations familiales... Reconnaissons tout d'abord, qu'en réalité, dans la société patriarcale comme la nôtre, il n'existe pas réellement de "droit maternel". La femme occupe un rôle subordonné dans tous les aspects de la vie, y compris dans la famille, à l'égard de l'homme et des enfants. Notons notamment qu'en cette fin de XXème siècle l'information indispensable sur le contrôle des naissances ou sur l'avortement est terriblement restreinte - et ne parlons évidemment pas des difficultés à trouver ces mêmes services d'information.

Et lorsqu'une femme **veut** avoir un enfant, les structures d'aide sociale sont véritablement très limitées (le service médical pré et post-natal pour l'enfant et la mère; les garderies publiques; les services sociaux pour les enfants à chaque étape de l'enfance, etc.). Et cette absence de contrôle s'étend à toute l'éducation des enfants ; la femme a très peu de liberté pour décider comment les éduquer : le mari, le propriétaire, le patron, l'administration, les tribunaux, les écoles, l'armée, la police... tous font partie d'un vaste réseau de relations sociales dans lequel la femme et les enfants se trouvent coincés ou pour le moins très limités. L'idée comme quoi *"personne ne peut me dicter quoi faire avec mes enfants"* est un mythe douloureux. Tout ça ressemble fort à la subordination de la femme à la société en général.

Comme nous disions dans un précédent numéro : *"le processus de la reproduction humaine est cependant enraciné dans l'individu et dans la femme en particulier. Constamment, et bien que cela soit toujours vrai, le bien-être physique et social dans son ensemble de la femme, en prenant en compte tout spécialement ses capacités d'action dans toute la Société, doit avoir la priorité sur tout processus subordonné, telle que la reproduction par exemple...Ceci tant que cette reproduction se réalisera au travers de l'individu (la femme, notamment) il y aura là une base pour que la réglementation sociale... contribue à l'oppression de la femme. Aujourd'hui on oblige la femme à avoir ou non un enfant, une telle pression sociale va fortement affecter sa participation aux affaires de la société. Même dans les sociétés futures... il est difficile d'imaginer une situation dans laquelle il serait correct de dicter impérativement les conditions de reproduction aux femmes, alors que le processus reproductif est individualisé et enraciné dans une division fondamentale entre les sexes - précisément car dans de telles conditions la coercition seule contribuerait à perpétuer l'oppression de la femme"*. (l'Ouvrier Révolutionnaire n°344). Quoique cette analyse ait été faite dans un contexte de discussion sur la nécessité pour la femme de disposer de moyens contraceptifs et de services pour les avortements, on peut élargir la question à savoir si on doit pousser à une augmentation du "droit paternel" en opposition au "droit maternel". Dans l'ordre social actuel, les enfants sont utilisés comme une trique contre la femme : non seulement très peu de choix lui sont laissés d'avoir ou non un enfant et à quel moment, mais après la naissance on lui applique encore plus de restrictions. Dans une société libérée d'une division exploiteuse du travail, l'enfant ne serait la propriété de personne, il "appartiendrait" à **toute**

⁶ L'Ouvrier Révolutionnaire, journal du Parti Communiste Révolutionnaire des USA. L'article sur les mères porteuses est la traduction d'un article du N°407 du 25 mai 1987.

la société - il serait source d'intérêts de tous, de responsabilités pour tous. Malheureusement, dans les conditions sociales dominantes actuelles on prive la femme et les enfants de cette aide sociale générale et par conséquent leurs vies se lient étroitement de telle manière que cela restreint inévitablement la participation de la femme à la vie sociale. L'Etat a traditionnellement utilisé cette situation de lien étroit entre la mère et l'enfant dans un but de contrôle social : la possibilité d'être dépossédées de leurs enfants menace constamment d'innombrables femmes; comme la possibilité d'être expulsés et livrés aux escadrons de la mort menace beaucoup d'immigrants. Le message est clair : ne pas résister, ne pas se rebeller, ne pas franchir les bornes ou alors - l'Etat frappera.

POURQUOI ET DANS QUEL OBJECTIF LUTTER AUJOURD'HUI ?

C'est pour cela que, quoiqu'il soit important de lutter avec les hommes pour qu'ils rompent avec la tradition et qu'ils assument un rôle plus actif et égal dans la tâche d'élever les enfants, ce serait une grave erreur d'exiger plus de "droit paternel" à l'Etat avec le secret espoir de stimuler la-dite transformation... Si l'on prend en considération ceux qui dirigent l'Etat et les intérêts qu'ils servent, il faut savoir qu'ils utiliseraient infailliblement de telles exigences comme un élément supplémentaire de pression et de contrôle sur la femme. Franchement, le but n'est pas d'établir une "absolue égalité et justice" entre les individus féminins et masculins, mais bien plutôt de lutter pour trouver les moyens qui faciliteront la rupture avec les conditions qui restreignent la participation entière de la femme aux affaires de la Société, et plus spécialement aujourd'hui à sa complète transformation. Ce qui est un aspect important pour préparer le terrain à l'attaque contre l'ordre social actuel, et à cette oppressive division du travail **dans son ensemble**. Si lorsque nous examinons le rôle de la femme dans la société nous ne parlons pas de cette prémisse fondamentale, à savoir qu'il est nécessaire de renverser complètement tout l'ordre social pour créer les conditions de l'émancipation totale de la femme, nous tomberons continuellement dans le borbier du réformisme et de solutions à court terme ; ainsi nous oublierons nos aspirations élevées, nos rêves.

C'est précisément parce que beaucoup de ceux qui aspirent à une large émancipation de la femme ne font pas cette rupture complète, qu'ils recourent souvent à tel ou tel stratagème réformiste pour "alléger" l'oppression de la femme au lieu de travailler à la déraciner totalement. Un exemple de cela est la conclusion de Judy Lévine *"Nous devrions lutter pour que s'établisse juridiquement un juste prix et des conditions de travail correctes pour la mère-porteuse, la condition la plus importante devant être un temps de grâce après la naissance, pendant lequel elle pourrait décider si elle veut ou non livrer son enfant"*. (Village Voice, 14 avril 1987).

On nous informe que les avocats de WHITEHEAD projettent de plaider en appel que le contrat de subrogation n'est pas valable car il ne rémunère pas l'équivalent d'un salaire minimum pour toutes les heures qu'elle consacre à la grossesse ! Ainsi, la maternité subrogée serait bien si les reproductrices recevaient les congés payés et la sécurité sociale ?

Non, non et non ! Refusons d'accepter qu'on réduise à cela le problème. Toute la relation sociale incluse dans la reproduction est pourrie et remet au premier plan la pourriture de toute la structure sur laquelle elle s'appuie : c'est-à-dire une structure sociale fondée sur l'échange marchand et sur une division exploiteuse du travail. Tout l'édifice est pourri et doit tomber ! La question se pose avec beaucoup d'urgence dans une période où s'intensifie terriblement l'offensive générale contre la femme, et lorsque tout cela fait partie des préparatifs pour déclencher une tuerie et une destruction sans précédent à l'échelle mondiale. Seule une Révolution renversant l'ordre social actuel, révolution dont le but à long terme est de démanteler tout vestige sans exception de la division du travail peut préparer le terrain à une nouvelle société libérée de toutes les formes d'exploitation. Alors à ce moment-là seulement, les conditions seront réunies pour pouvoir regarder le passé et nous rappeler les jours sombres où l'on vendait et achetait la femme sur le marché comme un lointain cauchemar.